



Rond Point de l'Europe

38 b, rue Mangin - B.P. 20.221

57506 SAINT-AVOLD Cedex

Tél. 03 87 00 00 21

Fax 03 87 81 61 43

E-mail : rondpointdeurope@century21.fr

BAREME DES HONORAIRES

- TVA 20 % incluse -

**IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION, COMMERCIAL,
PROFESSIONNEL, TERRAIN ET FONDS DE COMMERCE.**

> HONORAIRES DE TRANSACTION

(A la charge du vendeur sauf convention contraire)

Prix de vente net vendeur compris entre:	Montant des honoraires TTC :
0 et 60.000 €	5 000 €
60.001 € et 75.000 €	09.00 %
75.001 € et 90.000 €	08.50 %
90.001 € et 120.000 €	07.00 %
120.001 € et 150.000 €	06.00 %
150.001 € et 180.000 €	05.50 %
180.001 € et 250.000 €	05.00 %
250.001 € et 350.000 €	04.50 %
350.001 € et 450.000 €	04.00 %
> 450.001 €	03.50 %

Barème dégressif par tranches: Les honoraires sont calculés sur le prix de vente.

> HONORAIRES DE LOCATION

1/Habitation, Mixte et Meublée

(La loi ALUR a instauré un plafonnement des honoraires de location imputés aux locataires, applicable à compter du 15 SEPTEMBRE 2014).

Année de référence : 2014

- Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC maximum.

- Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC maximum.

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	4 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERT
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	4 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

2/Commercial ou professionnel: 15 % TTC du loyer annuel hors charges et hors taxes

(A la charge du bailleur et/ou du locataire selon convention)

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi au 01 février 2018

**ACHAT - VENTE - LOCATION
PARTICULIER - IMMOBILIER D'ENTREPRISE - FONDS DE COMMERCE**

SARL au capital de 8 000 € - 504 377 284 R.C.S. Sarreguemines - Carte Professionnelle : Transaction n° 735 T délivrée par la Préfecture de la Moselle
Garantie : GALIAN, 89, rue de la Boétie - 75008 PARIS Adhérent n° 40 804 C - N° TVA Intracommunautaire : FR 55 504 377 284

www.century21.fr - lachaineimmobiliere.tf1.fr - www.century21rondpointdeurope.com

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

